

atlantic

THERMODYNAMISEZ VOTRE BUSINESS

Du 1^{er} avril au 31 juillet 2026

Faites-vous
rembourser

JUSQU'À
1200€

SUR VOS ACHATS DE PAC AIR/EAU ET DE
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES !



**NOMBRE DE
DOSSIERS LIMITÉ.**

Flashez pour participer.

À partir du 01/04/2026 jusqu'à épuisement du nombre d'offres de remboursement, et au plus tard jusqu'au 31/07/2026, pour l'achat auprès d'un distributeur professionnel entre le 01/04/2026 et le 31/07/2026 d'un ou plusieurs produits Atlantic éligibles à l'opération, Atlantic vous rembourse : jusqu'à 600€ pour la catégorie «PAC Air/Eau» - jusqu'à 600€ pour la catégorie «CETHI». Les offres de remboursement sont cumulables entre elles dans la limite de 2 pompes à chaleur et 4 CETHI par raison sociale dans la limite de 1200€ remboursés par raison sociale. Offre réservée aux professionnels domiciliés en France métropolitaine, nombre de dossiers de participation limité, consultez le compteur de participations disponibles en temps réel sur www.thermodynamisez-votre-business-atlantic.fr - La société SCGA, réseau Atlantic RECS, SAS au capital de 139 000 000€, 44 boulevard des Etats-Unis, 85000 La Roche-sur-Yon, RCS La Roche-sur-Yon 538 485 384.



• MARQUE FRANÇAISE • RECOMMANDÉE PAR LES PROFESSIONNELS • SOLUTIONS CONNECTÉES

DÉTAIL DES DOSSIERS ET PRODUITS ÉLIGIBLES

PAC Air/Eau

300€ REMBOURSÉS
cumulables
jusqu'à 600€*

Limité à
500
dossiers

Produits éligibles :



Chauffe-eau thermodynamiques

150€ REMBOURSÉS
cumulables
jusqu'à 600€*

Limité à
500
dossiers

Produits éligibles :



COMMENT PARTICIPER ?

1/ Achetez un ou plusieurs produits éligibles auprès d'un distributeur entre le **01/04/2026** et le **31/07/2026**.

2/ RDV sur www.thermodynamisez-votre-business-atlantic.fr

3/ Remplissez le formulaire correspondant au(x) produit(s) acheté(s) et téléchargez votre facture distributeur, sous réserve du nombre de dossiers disponibles, et au plus tard le **31/08/2026**.

4/ Une fois votre participation validée, le remboursement sera reçu sous un délai de 6 à 8 semaines.



**FLASHEZ
POUR PARTICIPER.**

Nombre de dossiers limité.

atlantic

*Les offres de remboursement sont cumulables entre elles dans la limite de 2 pompes à chaleur et 4 chauffe-eau thermodynamiques par raison sociale pour un montant de remboursement total de 1200€ par raison sociale.